

diète. Keller, député d'Argovie, ne s'y écrivait-il point : "C'est avec sa carabine que désormais le peuple suisse écrira sa volonté, car il n'y a plus de pacte fédéral." Argovie l'avait déchiré, en effet, par ses violences contre les monastères, et, dans la lutte dont il a donné comme le signal, il a trouvé des auxiliaires dans les autres cantons.

"Nous avouons, dit la *Gazette de Bâle-Ville*, ardemment protestante, que nous nous effrayons bien plus des bandes indisciplinées, composées de la lie des aventuriers du pays; que nous craignons bien plus même, pour l'état et pour l'Eglise, pour la lumière, pour le droit, pour la patrie et pour la liberté, les magistrats qui siègent dans les conseils de Soleure et d'Argovie, que quelques jésuites appelés par les catholiques du canton de Lucerne. Ne sont-ce pas ceux-là même qui, pour parvenir à des fins mauvaises, ont fait choix des plus honteux moyens, qui s'efforcent de présenter l'esprit et les principes des jésuites sous le jour le plus odieux?"

"Comparés à ces bandits, les jésuites nous paraissent d'autant plus dignes d'estime qu'ils ne s'établissent pas à Lucerne en intrus, mais à la suite de longues négociations et par la volonté du peuple. Les hordes radicales peuvent-elles justifier de même leur invasion nocturne et contraire à tout droit des gens dans un canton confédéré?"

Non, et c'est pour cela que ces bandits patriotes ont recours à la violence. On en a arrêté un bon nombre dans les districts de la campagne, et plusieurs ont été exécutés comme pillards!

Que nos libéraux les prennent donc encore sous leur protection!

NORWÈGE.

—Les barbares lois de l'intolérance norvégienne viennent d'être appliquées dans leurs premières rigueurs, à deux Israélites, l'un Léon Lopez, Juif portugais de Hambourg, et chimiste de profession, l'autre Emmanuel Philippsen, officier de Frédéric, en Danemark. Arrêtés, pour cause de leur religion, ils ont été incarcérés et confondus avec des voleurs et des filous, et ils étaient encore détenus, le 24 septembre dernier, dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville de Christiana. Philippsen ayant déclaré qu'étant Juif, par le malheur de sa naissance, il était en voie d'instruction pour se convertir à l'Eglise catholique, (ce qu'il prouve par une lettre de M. Monz catholique de cette capitale), son sort n'en devint que plus dur, et M. Monz lui-même se trouva pris à partie. Il est rigoureusement défendu à tout catholique de faire des prosélytes en Norvège, mais sur ce point deux questions se présentent que la loi n'a ni prévues, ni résolues : c'est de savoir si elle peut trouver une légitime application au cas de conversion d'un Juif ou d'un infidèle, lors surtout que ce Juif est sujet d'un souverain étranger! Dans ce cas, le Juif converti à la foi catholique pourra-t-il continuer à résider dans le royaume? En attendant que ces deux questions soient résolues les deux malheureux étrangers, venus *bonâ fide* de Githembourg, pour exercer leur honnête industrie à Christiana, sont rigoureusement détenus, et attendent leur jugement qui, selon la teneur des lois, les condamnera à une amende de 800 écus, (4,800 fr.) chacun, et à l'expulsion par voie de police. De pareilles indignités législatives et judiciaires n'empêchent pas le protestantisme de se déclarer préliciteur et patron de la tolérance!

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Mission de la Nouvelle-Calédonie — La lettre suivante est parvenue tout récemment à Mgr. l'archevêque de Paris. Le vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, Mgr. l'évêque d'Amata, y annonce son arrivée dans sa lointaine mission :

"Me voici enfin rendu à la Nouvelle-Calédonie, après une traversée assez longue, mais des plus heureuses. Cette terre d'anthropophages ressemble assez au tableau que l'on m'en avait fait, quoique un peu chargé néanmoins; et puis il est si facile de se faire illusion sur ce qu'on aime et veut aimer même avant de le connaître. Les montagnes de mon diocèse sont très-élevées et paraissent assez arides, mais en revanche on y trouve de belles vallées parfaitement arrosées. Mon cœur montagnard battait fortement lorsque je pus contempler de loin cette terre que je viens défricher, et avec quelle ardeur adressai-je ma première prière à l'Éternel le jour de la fête de St.-Thomas, pour qu'il daignât prendre en pitié les habitants de ce sol encore inculte où je me prosternai! Je célébrai la sainte messe le jour de Noël, sur l'emplacement de ma case; le temple était plus grandiose que l'étable de Bethléem; mais l'autel, par sa simplicité, ne ressemblait pas mal à la crèche; le recueillement de l'équipage du *Bucéphale*, et la grande attention des naturels étaient bien propres à me toucher, et il me semblait entendre les chœurs des anges entonnant ce même cantique qu'autrefois : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bona voluntatis*. Comme les pasteurs, les nouveaux Calédoniens l'auront aussi entendu.

"L'ange de l'És-Haut avait déjà préparé les voies : nous avons l'affection de plusieurs chefs, et ce qu'il y a de bien avantageux pour nous, c'est de n'avoir trouvé ici ni protestants ni étrangers. Je pourrai bientôt penser à une église, et vous savez, Monseigneur, que je me propose de la consacrer sous l'invocation de Saint Denis. Il m'eût été difficile de choisir un plus puissant protecteur auprès de Dieu qu'un des premiers apôtres de notre belle et chère France. J'ai fait déjà plusieurs courses dans l'intérieur, accompagné d'un seul missionnaire et toujours d'un bon nombre de sauvages, pleins d'attentions pour moi. Me trouvant seul un jour, c'est-à-dire sans prêtre ou frère, et ayant devant moi un grand fleuve à traverser, j'étais assez embarrassé parce que je ne sais pas nager. Je passai cependant, appuyé sur deux sauvages qui me soutenaient d'une main en nageant de l'autre.

"Notre mission est magnifique, parce qu'il y a tout à faire. Le pays of-

fre peu de ressources; on n'y trouve ni arbres à pain ni quadrupèdes. Il serait cependant facile d'y élever de riches troupeaux, tant les pâturages sont nombreux, et d'y avoir les belles cultures, le climat étant assez tempéré. Nous devons nous occuper de toutes ces choses si nous voulons arracher à leurs vices ces malheureux qui sont tout-à-fait dans l'enfance. Il nous faudra aussi de bonnes jambes pour visiter ces cases disséminées à de longues distances, et parcourir ce pays montagneux. Je suis arrivé avec peu de ressources, parce que les navires qui transportaient nos bagages n'étaient point encore à Nouka-Hiva. Plus tard, grâce aux aumônes que nous avons reçues, nous serons à même de faire beaucoup de bien. Je vous rendrai compte des succès que la Providence nous ménagera pour soutenir notre faiblesse. Elle a tant fait pour moi que je me repose entièrement sur elle pour l'avenir. Vous ne m'oublierez pas non plus, Monseigneur, dans vos ferventes prières; j'en ai plus besoin que jamais...

† G. Evêque d'Amata.

"Port-Balade, Nouvelle-Calédonie, 17 janvier 1844."

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—M. Chs. Colborne, accusé du meurtre de Fennell, vient d'être libéré de cette accusation par le grand jury. M. Cherrier, avocat de l'accusé, demanda et obtint sur le champ sa mise en liberté.

FRANCE.

—*Testament du duc d'Angoulême*. — Le testament de M. le duc d'Angoulême, dit le *Globe* de Londres, a été présenté à l'autorité compétente par M. le Billot, un des exécuteurs testamentaires. M. le duc de Blacas et le comte de Montbel sont aussi nommés exécuteurs testamentaires. Voici quelles sont les dispositions contenues dans ce testament : Le duc laisse une fortune de 250,000 liv. sterl. Il lègue 25,000 fr. aux pauvres et veut que 25,000 fr. soient employés à faire dire des messes pour le repos de son âme. Il y a d'autres legs pour 22,000 fr. Il lègue le reste de sa fortune à Mme. la duchesse d'Angoulême; à la mort de la duchesse, les deux tiers reviendront au duc de Bordeaux, son neveu, et l'autre tiers à mademoiselle. Il demande ensuite pardon à sa femme de tous les chagrins qu'il aurait pu lui causer involontairement et exprime le désir d'être enterré avec la plus grande simplicité. Prévoyant le cas où une nouvelle restauration aurait lieu, il prie la duchesse de ne pas oublier ceux qui ont toujours été bienveillants envers lui.

"Le courrier venant de Genève à Dijon porte avec lui, pour le présenter aux savans de la capitale, un chamois ayant deux têtes, quatre cornes trois yeux, deux bouches bien distinctes avec lesquelles il mange simultanément.

Du projet de communication entre la Méditerranée et la Mer Rouge. — La question de l'isthme de Suez occupe beaucoup, depuis cinq ou six mois, les hommes politiques. La nécessité pour l'Angleterre d'abréger sa route, afin d'arriver, sans doubler le cap de Bonne-Espérance, dans ses possessions de l'Inde, donne à tous les bruits que fait naître cette question un très grand intérêt. L'Angleterre, cela n'est douteux pour personne, a signé le traité du 15 juillet en vue de ce projet. Depuis cette époque, elle a cherché à nouer des relations avec le pacha d'Égypte, pour rendre plus rapides ses relations avec l'Inde; elle songe aujourd'hui à la réalisation d'un canal ou d'un chemin de fer qui ouvrirait une communication directe entre la Méditerranée et la mer Rouge.

Ainsi donc deux systèmes se présentent : le premier consisterait à construire un chemin de fer; c'est ce premier projet que voudrait réaliser la compagnie à la tête de laquelle se trouve M. Waghorn. Le second aurait pour but le creusement d'un canal reliant la mer Rouge et la Méditerranée.

Le premier projet aurait de grands inconvénients : d'abord, il serait presque exclusivement à l'usage de l'Angleterre; ensuite, il exigerait de continuel transportement de marchandises du bateau à vapeur sur le chemin et du chemin sur le bateau. Les dépenses en seraient accrues sensiblement, et il est vraisemblable que les gros chargements continueraient à se faire sur les errements du passé, sauf à doubler le cap Bonne-Espérance.

Le canal ferait disparaître ces inconvénients. La seule question est de savoir si c'est là un projet praticable. Des ingénieurs distingués n'hésitent pas à se prononcer pour l'affirmative, et les détails qui vont suivre, et que nous puisons dans l'histoire, jettent quelque jour sur la question.

L'idée d'établir une jonction entre les deux mers s'est présentée aux premiers rois d'Égypte. Il paraît que des travaux furent entrepris pour la réaliser, sous le roi Sésostris. Ils furent continués par Nécos et par Darius, fils d'Hystaspes; mais, si l'on en croit Strabon, Darius les abandonna quand ils touchaient à leur terme, parce qu'on lui avait persuadé que la mer Rouge était plus élevée que l'Égypte, et qu'en conséquence, si l'on venait à couper l'isthme, la mer couvrirait tout le pays. Ptolémée-Philadelphie entreprit de nouveau ce canal, en le faisant partir du Caire; il parvint à ouvrir la communication entre le Nil et la mer Rouge; ce canal fut appelé : le *Canal des Rois*. Il ne tarda pas à être comblé par suite de son mauvais entretien. La communication fut reprise et reçut plus tard le nom de : *Fleuve Trajan*. Sous le règne du calife Omar, le même canal, comblé et repercé, reçut le nom de : *Fleuve du Prince des Fidèles*. Cent ans après, le canal fut comblé, pour empêcher, disent certains historiens, les blés d'Égypte de parvenir aux révoltés de Médine.

Quand Napoléon fit les campagnes d'Égypte, il avait songé aussi à entre-